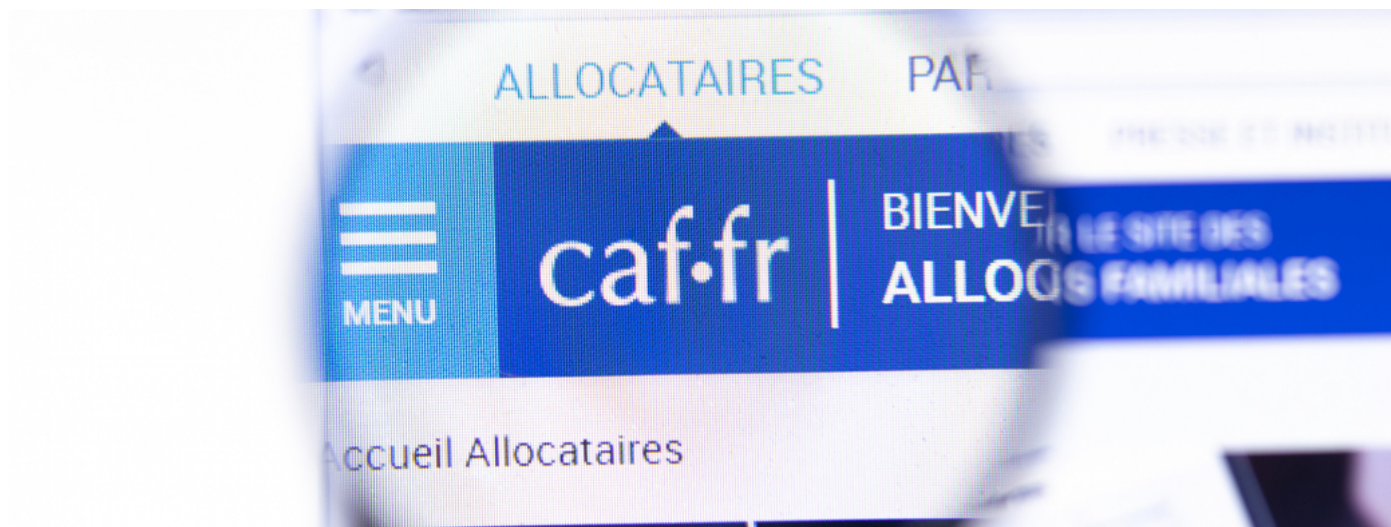


La prime d'activité de la CAF

Vous pouvez bénéficier de la Prime d'activité, sous conditions de ressources, si vous avez une activité professionnelle (salariée ou indépendante) ou si vous êtes indemnisé au titre du chômage partiel ou technique et que vos ressources sont modestes.



La Prime d'activité est une prestation qui vient compléter les revenus d'activité professionnelle. Elle vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes. Son montant est calculé en fonction de la composition familiale et des ressources du foyer.

Qui peut en bénéficier ?

La Prime d'activités peut-être versée, sous certaines conditions :

- Résider en France
- Avoir plus de 18 ans
- Avoir une activité professionnelle et percevoir des revenus modestes

Comment faire pour en bénéficier ?

Vous pensez avoir droit à la Prime d'activité, rendez-vous sur www.caf.fr pour faire votre simulation. Si les conditions d'attribution sont remplies, vous pourrez ensuite en faire la demande. La Prime d'activités est versée chaque mois. Les bénéficiaires doivent déclarer tous les 3 mois leurs revenus du trimestre précédent, sur caf.fr ou sur l'appli-mobile "Caf-Mon compte".

Liens utiles
www.caf.fr